

<p>Service Public Assainissement Non Collectif</p>	<p><u>APPROBATION DES MARCHÉS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES ET DEMANDES DE SUBVENTION</u></p> <p>Pour rappel, cette démarche de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif par la CC Pays Houdanais repose sur le volontariat de leurs propriétaires qui peuvent y satisfaire eux-mêmes ou en confier la maîtrise d'ouvrage à la CC Pays Houdanais et bénéficier alors de subventions.</p> <p>Une procédure d'appel d'offres a été lancée afin sélectionner les entreprises qui réaliseront ces travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs non conformes.</p> <p>Le marché de travaux concerne la réhabilitation potentielle de 2 600 installations maximum sur 4 ans. L'objectif est de réaliser au maximum 650 réhabilitations par an.</p> <p>Les procédés techniques applicables à l'assainissement non collectif dépendent fortement de la nature des sols, de leurs caractéristiques pédologiques d'une part et de la surface parcellaire disponible. C'est pourquoi il a été prévu un allotissement en 5 lots en fonction des caractéristiques des sols.</p> <p>Sur 36 entreprises ayant retiré le dossier de consultation, 10 d'entre elles ont remis une offre dans le délai imparti. La commission d'appel d'offres, réunie mercredi 18 janvier 2012, a retenu quatre entreprises, jugées les mieux disantes sur la valeur technique (50%), le prix des prestations (40%) et la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux dans les délais exigés (10 %).</p> <p>La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupement TEAM Réseau / CANAVERT / TPN pour effectuer les travaux du lot n°1 pour un montant annuel estimé à 2 260.215€ HT - Groupement EDOUIN / SERPIC pour effectuer les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • du lot n°2 pour un montant annuel estimé à 1 638.8 97€ HT • du lot n°3 pour un montant annuel estimé à 2 414 0 08€ HT - Société RENAUX Denis pour effectuer les travaux du lot n°4 pour un montant annuel estimé de 1 528 121HT - Société VEOLIA pour effectuer les travaux du lot n°5 pour un montant annuel estimé de 2 087 180€ HT <p>Le conseil communautaire a approuvé à 35 voix pour et une contre le marché à bons de commande à intervenir avec les sociétés retenues et autorisé Monsieur le Président à signer ces marchés.</p> <p>Le conseil communautaire a également autorisé à 35 voix pour et une contre la sollicitation de subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60 % du montant HT des travaux plafonnés à 9 500 € HT), du Conseil Général des Yvelines (35% du montant HT des travaux plafonnés à 13 500 € HT), du Conseil Général d'Eure-et-Loir, de la Région Ile-de-France et de la Région Centre pour la réalisation des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif non conformes: maîtrise d'œuvre et travaux. Les dossiers de subvention devront être déposés avant le démarrage des travaux prévu en avril-mai prochain.</p> <p>Une convention « actualisation du projet » sera signé avec les propriétaires volontaires puis d'une convention « travaux » si le propriétaire accepte le projet technique et le plan de financement incluant les subventions.</p>
<p>ENVIRONNEMENT</p>	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU SECOND TRONÇON DE RECHARGE DE LA VESGRE EN GRANULATS</u></p> <p>En octobre 2011, la Communauté de Communes a entrepris des travaux de recharge en granulats sur la Vesgre à Houdan (en aval du pont Neuf). Un second tronçon doit également être réalisé en période d'étiage, soit entre septembre et octobre 2012.</p> <p>Ces travaux demandent un suivi hydro morphologique (mesures de débit, largeurs, et relevés du substrat) qui sera réalisé en interne par le service environnement afin d'observer l'évolution de cet aménagement.</p> <p>Afin de renforcer la tenue des berges et diversifier les essences arborées constituant la ripisylve, des plantations seront également effectuées, sous réserve de l'accord du propriétaire.</p> <p>Le coût estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à 52 850 € HT. Une participation cumulée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines peut financer ces travaux à ces travaux à hauteur de 80%. Le conseil communautaire a autorisé les demandes de subventions et à signer les conventions avec le riverain concerné.</p> <p><u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE ANIMATION DES CONTRATS DE BASSIN ET VAUCOULEURS</u></p> <p>Les deux contrats globaux de bassin, pour la Vesgre et la Vaucouleurs, ont été signés le 8 janvier 2009. La CC PH en assure le secrétariat et l'animation, à l'aide d'un financement par la Région Ile-de-France (30 %) et l'Agence de l'Eau (50 %).</p> <p>En date du 19 mai 2011, la Région Ile-de-France a renouvelé sa collaboration avec la CC Pays Houdanais par l'approbation de deux conventions d'une durée de 2 ans chacune, l'une pour le bassin de la Vesgre et l'autre pour la Vaucouleurs pour le financement de la cellule animation.</p> <p>Le conseil communautaire a autorisé les demandes de subventions qui sont à effectuer chaque année auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 %, pour le fonctionnement de la cellule animation des contrats globaux de bassin Vesgre Amont et Vaucouleurs, et autorisé Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'obtention de ces subventions.</p>

ENFANCE / JEUNESSE	<p><u>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE POSTE DE COORDINATEUR</u></p> <p>Dans le cadre des actions mises en place par la CC du Pays Houdanais en direction de la jeunesse, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Yvelines a apporté en 2011 un soutien financier de 5 000 €, sur le poste de Coordinateur « Enfance/Jeunesse ». Sur 2012, la DDCS des Yvelines n'a pas encore précisé les conditions de son intervention. Le conseil communautaire a autorisé sa sollicitation en vue d'obtenir une subvention pour le financement du poste de coordinateur Enfance/Jeunesse et autorisé Monsieur le Président à signer tout document utile à la sollicitation et à l'obtention de cette subvention.</p>
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<p><u>ZA DU BŒUF COURONNÉ À BAZAINVILLE : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN BIEN IMMOBILIER D'ENTREPRISES</u></p> <p>Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative à la cession d'un bien immobilier sur la Zone d'Activités du Bœuf Couronné à Bazainville, a été transmise à la CC Pays Houdanais le 21 décembre dernier. Il s'agit du projet de cession par la SARL G.P.R d'un bien situé 26 Avenue de Paris sur la ZA du Bœuf Couronné à Bazainville. Le montant de la cession est de 95 000 €, soit 1 350 € le m².</p> <p>Ce bien est issu de la division en lots d'un bâtiment réalisé par le propriétaire actuel et vendeur, pour lequel un permis de construire lui a été délivré le 3 avril 2010 pour aménager les différents lots en cellules « bureaux ou stockage pour des activités artisanales ».</p> <p>Or, il s'avère que la cession envisagée est à destination d'un bureau et d'un logement, cette situation n'est pas conforme à la vocation de la zone d'activités, ni au projet d'aménagement défini, à l'issue de l'étude de requalification et à la vocation de la zone. Le conseil communautaire a décidé d'exercer son droit de préemption sur la cession susvisée et autorisé Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exercice de ce droit, ainsi que l'acte d'achat qui sera fait au prix des domaines.</p>
BÂTIMENT	<p><u>MICRO-CRECHE : MARCHÉ COMPLEMENTAIRE</u></p> <p>Les locaux de la micro-crèche à Dammartin sont composés d'anciens logements et atelier à réhabiliter. Le marché de travaux a été attribué à la société CRE Lambert, pour un montant de 103 259,17 € HT.</p> <p>Lors de la démolition, il s'est avéré qu'une poutre était nettement insuffisante pour supporter les charges du 1^{er} étage. Le conseil communautaire a donc approuvé l'attribution d'un marché complémentaire d'un montant de 27 883,39 € HT, soit 33 348,53 € TTC, à la société CRE Lambert pour la démolition de l'ensemble du mur (y compris la partie haute), la création d'un portique métallique et de refaire le mur de séparation de l'étage. Par ailleurs, lors de la dépose des menuiseries extérieures, la différence de niveau entre le dallage du bâtiment et le jardin a pu être appréciée : plus de 50 cm. Le marché de travaux prévoyait un seuil en béton or la réalisation d'une rampe (avec garde-corps) pour garantir l'accessibilité des personnes handicapées est nécessaire. Le conseil communautaire a autorisé la signature de cet avenant.</p>
VIE ASSOCIATIVE	<p><u>LANCEMENT D'UN FESTIVAL DE DANSE</u></p> <p>À l'initiative du Centre Chorégraphique de Houdan et sa Région, une nouvelle association a été créée « Festival de Danse du Pays Houdanais » dans le but de réunir une majorité de structures, écoles ou associations de danse du Pays Houdanais lors d'un festival qui aura lieu les 3 et 4 mars 2012 à la salle des fêtes d'ORGERUS.</p> <p>Toutes les formes de danse devraient être représentées. Une dizaine d'écoles ou associations de danse sont déjà inscrites. Le projet présenté par l'association « Festival de Danse du Pays Houdanais » répond aux critères des manifestations et d'évènements d'intérêt communautaire » et pourra bénéficier du soutien financier de la CCPH.</p> <p><u>LANCEMENT D'UN FESTIVAL DE JAZZ</u></p> <p>Dans le but de proposer aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, une manifestation culturelle sous la forme d'un festival de Jazz, l'École de Musique de Longnes a été sollicitée. Le Président de l'association « Aux arts et cetera », membre du bureau de l'école de Musique, a répondu favorablement et a proposé de porter ce festival (organisation en lien avec les communes, programmation et partie technique).</p> <p>Le budget maximum estimé est de 10 000 € incluant les contrats des artistes et la régie son et lumière. Ce projet répond aux critères des manifestations et d'évènements d'intérêt communautaire » et pourra bénéficier du soutien financier de la CCPH. Ce festival aura lieu les 17, 23 et 25 mars prochains.</p>